

Production d'électricité



Plan solaire : dispositif « Solaire Ready »

La réalisation de travaux annexes à l'installation de panneaux photovoltaïques peut être financée dans le cadre du dispositif « Solaire Ready ». Ainsi, le désamiantage, le renforcement de structure, ou la reprise d'étanchéité, entre autre, peuvent faire l'objet de l'attribution d'une subvention. Le montant de la subvention est de 40% des coûts éligibles de travaux avec un maximum de 40€/m² et 200 000€ par site et pourra bénéficier d'une bonification à 50% en cas d'isolation performante de la toiture.

Pour pouvoir bénéficier de la subvention, les travaux doivent être nécessaires à l'installation de panneaux photovoltaïques. Les postes pouvant être subventionnés sont : le désamiantage de la toiture, y compris diagnostic préalable (sur l'ensemble des pans de toiture), le renforcement de la toiture, les coûts de raccordement amont au projet : rénovation des colonnes montantes de bâtiment pour le passage de gaines électriques, viabilisation de parcelle, toutes missions de bureau de contrôle et bureau d'étude, les dispositifs de protection foudre et de sécurisation des toitures. Pour tous travaux sur toiture, le ratio surface couverte en photovoltaïque par rapport à la surface traitée devra être au moins supérieur à 35% minimum et le temps de retour sur investissement supérieur à 10 ans.



Plus de renseignements : <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-dispositif-solaire-ready> ↗